

Lundi 21 décembre 2020 - Catégorie: **Spécialités** - Ecrit par **Service de communication**

## **Vaccination COVID-19 : des institutions pilotes pourront faire vacciner leurs résident-e-s encore cette année**

L'annonce de l'autorisation du premier vaccin contre le COVID-19 accélère la mise en place de la vaccination dans le canton. Les établissements médico-sociaux EMS font partie des institutions prioritaires, certains d'entre eux seront des institutions pilotes cette année encore.

---

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat



Fribourg, le 20 décembre 2020

Communiqué de presse

**Vaccination COVID-19 : des institutions pilotes pourront faire vacciner leurs résident-e-s encore cette année**

L'annonce de l'autorisation du premier vaccin contre le COVID-19 accélère la mise en place de la vaccination dans le canton. Les établissements médico-sociaux EMS font partie des institutions prioritaires, certains d'entre eux seront des institutions pilotes cette année encore.

Swissmedic, l'autorité en matière de produits thérapeutiques, a autorisé le 19.12.2020 le premier vaccin contre le COVID-19 sur le marché suisse. Ce vaccin de Pfizer/BioNTech convient aux adultes et à partir de 16 ans et présente des défis logistiques importants pour les cantons en raison de son stockage à très basse température et de son conditionnement.

Les personnes vulnérables, leurs contacts et les soignant-e-s sont considérés comme prioritaires dans la stratégie de vaccination de la Confédération. Le canton de Fribourg pourra commencer à vacciner les résident-e-s dans certains EMS cette année encore.

A ce stade, le nom des EMS et le nombre de résident-e-s concernés ne peut être communiqué, cela dépendra notamment du nombre de doses de vaccin disponibles.

Le dispositif cantonal de vaccination, sur lequel travaillent conjointement la Task Force vaccinale et l'HFR, est prévu pour déploiement d'ici à la mi-janvier et comprend 2 centres de vaccination, l'un pourrait être situé à Fribourg et l'autre à Espace Grayinge. Un dispositif permettant de vacciner les personnes vulnérables dans leurs lieux de vie, notamment dans les EMS et les institutions pour personnes handicapées complète cette organisation.

Dans un deuxième temps, le dispositif impliquera également les médecins de premier recours et les pharmaciens.

La présentation détaillée du dispositif fribourgeois, initialement prévue pour le 29 janvier, est maintenue. Aucune information supplémentaire ne sera donnée avant cette date.

Contact

DSAS, Anne-Olivia Denters, Chancellerie d'Etat, M +41 79 307 01 30 | 056 50645

201220\_ComF\_DSAS\_HFR\_vaccination.pdf (89.38 Ko)